

COMMISSION ROYALE.

RAPPORT

SUR

L'IMMIGRATION CHINOISE.

A Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

Les soussignés, chargés par une Commission Royale, datée le 4 juillet 1884, d'étudier les questions et les faits relatifs à l'immigration chinoise au Canada, l'effet de cette immigration sur l'industrie et le commerce ainsi que les objections qu'elle soulève au point de vue social et moral, et de faire connaître, en un ou plusieurs rapports, le résultat de leur enquête au Conseil Privé du Canada, ont l'honneur de présenter le rapport suivant :—

Objet de l'enquête.

Le 9 août, nous nous sommes réunis à Victoria, Colombie anglaise, et le secrétaire ayant déposé sur le bureau tous les documents et les témoignages reçus à San-Francisco.—M. le commissaire Gray approuva tout ce qui avait été fait à San-Francisco, et il fut décidé que cela formerait partie des travaux de la Commission.

Première réunion de la commission à Victoria.

PRÉLIMINAIRES.

La première séance pour l'audition des témoins a été tenue le 12 août, après avis officiel donné à cet effet dans les journaux.

Première réunion pour l'audition des témoins.

A cette séance le public fut admis dans la salle d'audience. Toutes les facilités avaient été données aux représentants de la presse. Le secrétaire donne d'abord lecture de la Commission, puis le président s'exprime en ces termes :

“ La Colombie anglaise, par l'entremise de sa législature, de même que par la voix de ses députés au Parlement, a fréquemment demandé au pouvoir exécutif et au Parlement du Canada d'adopter une loi prohibant l'immigration chinoise dans la province. Aucune mesure n'a été prise, à cet égard, jusqu'à la dernière session du Parlement ; alors sir John Macdonald, parlant sur une motion qui demandait, en substance, au Parlement d'adopter une loi dans le but ci-dessus mentionné, promit que le gouvernement nommerait une Commission qui serait chargée

Le président explique les circonstances qui ont motivé la nomination de la Commission.